



## ACCIDENTS MORTELS À LA SNCF

## SÉCURITÉ DES PERSONNELS &amp; DES CIRCULATIONS

## LA COLONNE VERTÉBRALE DU CHEMIN DE FER

**Le 6 mars, un collègue  
décédait aux ateliers  
de Bischheim suite à  
un mouvement de  
rame.**

**Le 11 mars, un  
collègue de  
l'Équipement décédait  
sur la région de Dijon,  
percuté par une  
circulation.**

**Ces drames sont  
insupportables.**

**Il faut que cela cesse !**

La Fédération CGT des Cheminots se tient résolument aux côtés des familles, des proches de nos collègues tragiquement disparus, de ceux qui, en service, sont blessés.

Bien que conscients des risques ferroviaires, nous jugeons toutefois intolérable d'être victime d'un accident du travail, mortel ou non.

Si chaque drame de ce type doit faire l'objet d'une retenue exemplaire, cela doit, par contre, continuer de nous indigner.

L'analyse de « l'arbre des causes » ayant conduit à ces drames, la recherche des faits et des faisceaux de présomption ou d'indices ne sauraient, quoiqu'il en soit, minorer l'accident mortel ou non d'un cheminot dans l'exercice de son métier.

Nous disons qu'il est plus que temps que cessent ces drames liés à la question essentielle de la sécurité des personnels et des circulations.

La CGT des cheminots exige qu'un audit national, étendu et exhaustif soit déclenché dans les plus brefs délais sur la sécurité des personnels et des circulations.

Elle exige que la direction prenne ses responsabilités. La Fédération CGT des cheminots prendra les siennes.

**En outre, la Fédération CGT appelle les cheminotes et les cheminots à s'emparer de cette question incontournable et à prendre, avec les militants CGT locaux, toutes les dispositions utiles permettant de faire cesser ces accidents dramatiques.**



Ce communiqué est transmis simultanément au PDG de la SNCF.

